

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MANCHE
COMMUNE DE MARIGNY-LE-LOZON

Arrêté

**relatif à l'utilisation du domaine public communal afin d'y organiser une
activité commerciale**

N° 2024-50/6.1

Le Maire de la commune de MARIGNY-LE-LOZON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et suivants,

Vu le Code du commerce, notamment les articles L 310-1 à L310-7 et R 310-8

Vu la demande datée du 16 avril 2024 par laquelle Monsieur Christophe LEVILLAIN de l'Opticien à Marigny 50570 Marigny-le-Lozon, sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public communal en vue d'organiser une animation commerciale le Mardi 25 juin 2024 de 9h à 17h devant l'espace Westport en haut de la place Westport - Marigny.

ARRETE :

Article 1 : Monsieur Christophe LEVILLAIN de l'Opticien à Marigny 50570 Marigny-le-Lozon, est autorisé à occuper le domaine public communal en vue d'organiser une animation commerciale le Mardi 25 juin 2024 de 9h à 17h devant l'espace Westport en haut de la place Westport - Marigny.

Article 2 : La présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable pour la durée du Mardi 25 juin 2024 de 9 à 17h.

Article 3 : Le demandeur veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toutes les périodes d'occupation. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

Article 4 : - M le commandant de la brigade de gendarmerie, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marigny-le-Lozon, le 21 juin 2024

La Maire Adjointe
Adèle HOMMET

The image shows a blue circular official stamp of the Commune de Marigny-le-Lozon, Manche. The stamp contains the text 'MARIGNY-LE-LOZON' at the top and 'MANCHE' at the bottom. A black ink signature is written over the stamp.